

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de Aca. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.

Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, Aca. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an..... 12 fr.

Six mois..... 7 fr.

2 fr. en sus, par la poste.

Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, Monnerville, Étampes, etc.) and times for various train services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Tours, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,042 fr., versés par 50 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 41,459 fr. 25 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,321 fr., versés par 28 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 1,638 fr. 75 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 2,510 fr., versés par 14 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 247 fr. 57 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,322 fr., versés par 10 déposants.

Il a été remboursé 4,074 fr. 34 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 307 fr., versés par 8 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 4,034 fr. 60 c.

Police correctionnelle.

Audience du 24 Février 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— PERRAULT Baptiste, 49 ans, marchand de vins à Chantambre, commune de Buno-Bonnevaux; 16 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse sans permis de chasse. — Confiscation du fusil.

— JOURDE Raymond, 48 ans, marchand brocanteur à Fontainebleau; 16 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse sans permis de chasse. — Confiscation du fusil.

— DROUET Samuel-Aimé, 17 ans; — PLANÇON Joseph-Edmond, 44 ans; — BARROY Albert-Félix, 45 ans; — FAGNOL Louis-Anonyme, 48 ans; — ROU François-Fleurizel, 16 ans; — VILLETTE Louis-Augustave, 48 ans; — FOUCHÉ Charles-Marie, 15 ans; — ROU Edmond-Georges, 45 ans, ouvriers en laine, demeurant tous à Pussay; Drouët, 4 mois de prison;

Feuilleton de l'Abeille

(2) DU 27 FÉVRIER 1875.

HISTOIRE DE DEUX AMIS.

III

Ce fut une amitié vive et profonde, et pour mieux dire fraternelle, qui unit Jacques et Étienne. On les voyait presque toujours ensemble, si bien qu'à Essex on finit par les appeler les jumeaux.

Pour ne pas faire de peine à Étienne, Jacques perdit peu à peu sa fierté hautaine et dédaigneuse et devint meilleur. Il oublia que son père était le plus riche du pays et s'habitua à considérer ses camarades, moins favorisés que lui sous le rapport de la fortune, comme étant absolument ses égaux. En cessant d'être orgueilleux il perdit les défauts qui l'avaient fait haïr et acquit des qualités qui lui valurent de nombreux amis.

Madame Pérard ne cherchait pas à cacher le bonheur qu'elle éprouvait.

— Étienne, disait-elle souvent, a fait plus pour l'éducation de mon fils que moi-même. Jacques doit à cette amitié si sûre et si dévouée ce que ma tendresse trop aveugle n'aurait pu lui donner.

A quatorze ans, Jacques fut placé au collège afin de compléter son instruction. M. Pérard, n'ayant d'autre ambition que celle de faire de son fils un agriculteur,

Plançon, 3 mois de prison; Barroy, 2 mois de prison et 16 fr. d'amende chacun; Fagnou, Rou Fleurizel et Villette, 10 jours de prison chacun; Fouché et Rou Edmond, 6 jours de prison chacun et solidairement aux dépens, pour violence et voie de fait et outrage public à la pudeur. Les parents déclarés civilement responsables des faits reprochés à leurs enfants mineurs.

VILLE D'ÉTAMPES.

Avis concernant les Bois et Aunaies.

La culture des bois devient presque impossible autour d'Étampes; de toutes parts on casse les tiges ou les branches afin de les faire périr pour les enlever plus tard. On va jusqu'à couper et enlever de gros arbres; on grimpe dans les peupliers à l'aide de griffes, sans la permission des propriétaires.

Tous ces faits constituent des vols.

Des plaintes fréquentes sont portées à la Mairie; enfin par suite d'une dernière pétition, le Conseil municipal vient de décider que l'entrée dans les bois et aunaies devait être interdite.

C'est pour faire droit à ces plaintes et se conformer à l'avis du Conseil municipal que le Maire rappelle, entre autres, les dispositions pénales des articles 444, 446, 492 et 494 du Code forestier, 401 et 475 du Code pénal.

Ces lois prononcent des peines contre ceux:

Qui auront coupé ou enlevé du bois de toutes grosseurs (mort ou vif);

Qui auront enlevé des herbes, des feuilles vertes ou mortes, etc.;

Qui seront trouvés dans les bois avec des serpes, cognées, haches, scies et autres instruments de même genre.

Il est donc défendu par la loi de pénétrer dans les bois et aunaies, sans la permission par écrit des propriétaires.

A compter de ce jour, les contraventions dont il est

n'avait pas voulu entendre parler du lycée et des études classiques.

— Jacques, avait-il dit, cultivera la terre comme son père et son aïeul. Aussi bien qu'un médecin, un avocat ou un notaire, un bon cultivateur rend des services à son pays. Je veux que mon fils soit un homme suffisamment instruit; mais je n'ai pas besoin d'en faire un savant de profession.

Les deux amis furent forcés de se séparer pendant trois ans; mais on se retrouvait aux vacances. Du reste, Étienne commençait à travailler avec son père, et le travail lui rendait moins pénible la séparation.

Enfin, Jacques revint à Essex pour ne plus le quitter, et, dès l'année suivante, son père lui confia une partie de la direction de l'exploitation de la ferme. Le jeune homme eut dans Étienne un auxiliaire des plus actifs. S'il n'y avait qu'un maître, il y eut deux bras déjà formés pour l'ouvrage et deux yeux de plus pour surveiller les ouvriers et tout voir.

L'âge de vingt ans arriva. Il fallut satisfaire à la loi du recrutement. Les deux amis tirèrent de l'urne chacun un mauvais numéro. Ce n'était rien pour M. Pérard, qui pouvait faire remplacer son fils, mais Étienne était soldat.

— Est-ce que tu veux réellement partir? lui demanda Jacques un jour.

— Il le faut bien.

— Écoute: après en avoir causé avec ma mère, mon père veut bien te faire remplacer en même temps que moi. Il t'avancera la somme exigée — on parle de deux mille cinq ou six cents francs — et tu la rembourseras par à-compte chaque année.

parlé ci-dessus seront constatées par procès-verbaux ou par témoins, et ensuite déferées aux tribunaux.

Fait en la Mairie, à Étampes, le 20 Février 1875.

Pour le Maire, DECOLANGE, adjoint.

Liste des jeunes gens de la commune d'Étampes qui ont concouru au tirage au sort de la classe 1874, avec indication du numéro obtenu:

Table listing names and numbers of young men from Étampes, such as Barrilliet (85), Baudouin (50), Bodin (95), Bois-é (65), Boucher (4), Bourdon (9), Chaumet (119), Chauvet Anatole (61), Chauvet Alexandre (93), Chedeville (91), Chenevière (46), Chevallier (39), Christian de Poly (33), Coillet (32), Constantien (4), Couteau (422), Dallier (74), Darteneet (414), Delafoy (20), Ducoup (38), Dupereche (445), Duverger (37), Fargis (417), Girard Eugène (63), Girard Virgile (46), Granchet (34), Grivot (75), Gouget (81), Henuard (406), Herron (44), Houdu (416), Hoyau (407), Hubert Louis (400), Hubert Eug.-Desiré (48), Lacheny (108), Langevin (24), Lasnier (27), Legrand (80), Lory (42), Maillière (53), Martin (29), Mercier Jules, mouleur en fer (23), Mercier Jules, menuisier (99), Méry (79), Mulot (40), Paris Emile (92), Paris Paul-Alfred (43), Patin (19), Perdriger (98), Puis (97), Rennequin (73), Roger (69), Rozy (62), Rué (6), Salmon (8), Sédard (14), Sevestre (22), Thieveneau (45), Troisset (82), Trubert (3), Verdier (86), Vigoureux (40).

Lundi dernier, vers deux heures du soir, le nommé Bidault, âgé de 49 ans, ouvrier charpentier, a été trouvé pendu dans le bois de Vauroux; c'est à

— Mon cher Jacques, cela durerait trop longtemps, peut-être les sept ans que je dois passer sous les draps.

— Oui, mais tu resteras près de moi, tu ne quitteras pas ta famille; et puis tu pourras te marier, épouser la belle Céline, que tu aimes.

Étienne rougit et une larme se suspendit comme une perle au bord de ses longs cils.

— C'est vrai, j'aime Céline; mais même en ne partant point, je ne pourrais pas l'épouser.

— Pourquoi?

— Réfléchis donc, Jacques; nous sommes pauvres tous les deux, et nous ne gagnerions jamais assez d'argent pour vivre convenablement et en même temps payer ma dette. Quand on aime une jeune fille, vois-tu, et qu'on en fait sa femme, c'est pour lui donner une vie heureuse et non pour lui imposer des privations. Avec son aiguille, Céline vit tranquille et soutient sa vieille mère; si je devenais maintenant son mari, je serais avec ma dette une nouvelle charge pour elle, et au lieu de sa modeste aisance d'aujourd'hui, ce serait la misère. Oh! elle ne se plaindrait point!... Nous la connaissons, elle est pleine de courage et de dévouement!... Mais c'est pour elle que je l'aime et non pour moi. Je mourrais, ami, si je voyais pâlir ses belles joues, ou un pli se creuser sur son front. Non, je ne le veux pas. Je donnerai à mon pays les sept ans que je lui dois. Céline m'aime, elle n'a que dix-huit ans: elle m'attendra. A mon retour, je retrouverai du travail à la ferme, près de toi; nous nous marierons et nous serons heureux.

— D'un autre côté, je pense à mon frère, qui, dans quatre ans, tirera au sort à son tour. En partant, je

l'aide d'une ficelle appelée fouet qu'il s'est accroché à une branche d'acacia, à un mètre cinquante seulement du sol.

Tablettes historiques d'Étampes.

27 FÉVRIER 1722.

Passage à Étampes de l'infante-reine, Marie-Anne-Victoire d'Espagne, âgée de cinq ans, venant à Paris pour épouser Louis XV, qui n'en avait que douze. Elle logea à l'hôtel des Trois-Rois. Cette union ne se réalisa pas, et la jeune princesse ne devint pas reine de France, mais elle retourna en Espagne en 1725.

M. de Mont-Rond a donné dans son ouvrage une relation du passage de la princesse à Étampes; à l'occasion de ce passage, le Mercure, dans le numéro d'avril 1722, a consacré une assez longue notice à la description de la ville. On y trouve la liste des seigneurs d'Étampes depuis la reine Blanche jusqu'au duc de Vendôme. Cette notice se termine par de curieux renseignements sur le commerce d'Étampes dans ce temps déjà éloigné, qui nous fixent sur l'époque à laquelle a cessé la navigation sur la Juine:

« Cette ville fournit à Paris quantité de bled, et aux marchands d'Orléans et de Beauvais, beaucoup de laines. Il y a 70 ans qu'elle était beaucoup plus marchande qu'elle n'est aujourd'hui, à cause que sa petite rivière était navigable par le moyen de plusieurs écluses qui en faisoient grossir les eaux; tellement qu'on y voyoit continuellement trente ou quarante bateaux de dix muids de bled chacun, qu'on transportait de là au port de la Tournelle de Paris; mais les écluses ayant été rompues, les marchands de la Beauce sont obligés de faire porter leurs bleds à Paris par terre, ce qui porte un très-grand préjudice à Étampes; car les voitures ne font qu'y passer, au lieu qu'autrefois les marchands faisoient de cette ville leur entrepôt. »

Il résulte de ce qui précède que la navigation aurait cessé à Étampes vers l'année 1652. P. M.

Le Père BASILE FLEUREAU, Barnabite, auteur des ANTIQUITÉS D'ÉTAMPES.

Le Cabinet historique (dans sa dernière livraison,

l'exempte. Je suis l'aîné, Jacques; il faut bien que je fasse quelque chose pour les miens.)

Jacques prit les mains du conscrit et les serra affectueusement dans les siennes.

Le jour où Étienne partit, les adieux furent touchants et il y eut bien des larmes de versées à Essex. Céline ne fut pas la moins désolée. En embrassant Étienne une dernière fois, elle lui dit:

— C'est près de la mienne et de la vôtre que j'attendrai votre retour et que je compterai les jours de votre absence. D'ici là, je ne prendrai plus d'autre plaisir que celui de penser à vous.

— Mon cher Jacques, dit Étienne à son ami, je te confie Céline et sa vieille mère; si le travail manque, si la maladie venait, donne-leur tout ce dont elles pourraient avoir besoin: en un mot, remplace-moi auprès d'elles; sois comme le frère de ma fiancée; je m'en vais presque joyeux en pensant qu'elle aura en toi un ami dévoué.

— Je veillerai sur Céline ainsi que sur sa mère, et serai leur appui, répondit Jacques.

Deux jours après, Étienne arrivait au dépôt du 26^e régiment de ligne. Le jeune conscrit allait recevoir l'instruction militaire et devenir soldat.

IV

Nous passerons rapidement sur les six ans et demi pendant lesquels Étienne Radoux fut retenu loin d'Essex. Il venait d'être nommé caporal lorsque son régiment fut envoyé en Afrique. Il revint en France au

1874, p. 238], comme complément à l'étude de M. Dronard sur l'auteur des *Antiquités d'Etampes*, publiée précédemment dans le même recueil, donne la notice biographique suivante de notre historien : elle est tirée d'un ouvrage écrit en latin, publié à Rome en 1836, par Ungarelli, savant Barnabite, et intitulé : *BIBLIOTHECA Scriptorum e Congregatione Clerr. Regg. S. Pauli*.

Basilé Fleureau (1) est né à Etampes : il fit ses premiers vœux solennels en France et entra dans la Congrégation des Barnabites à l'âge de dix-neuf ans, le 5 des calendes de mai de l'année 1631 (2), et dans le temps que Jules Cavaleano était pour la troisième fois général de l'Ordre. Après avoir fait des études brillantes (*celebravit studia*) dans le collège de sa ville natale, il se rendit à Paris pour les compléter. Dans cette ville, comme à Etampes, il donna des preuves d'une intelligence remarquable. De Paris, il fut désigné par le supérieur de l'Ordre pour enseigner la philosophie au collège de Montargis. Il se disposait à se rendre à son poste, lorsque des troubles éclatèrent en France, et un ordre du roi, défendant en raison de l'état des affaires publiques, de sortir du royaume et même de la province, lui enjoignit de ne pas quitter Paris (3).

Neanmoins, en 1647, il put quitter Paris et obtenir l'autorisation de se rendre au collège de Montargis ; il y resta pendant plusieurs années, honoré des premières charges de la maison et s'acquittant avec zèle de ses fonctions. En 1656, il fut nommé préfet de ce collège.

Avec l'autorisation de ses supérieurs il se rendit en Italie, autant dans le but de s'instruire qu'avec la pieuse intention de visiter et d'honorer les lieux saints de la ville de Rome ; pour fortifier sa science et perfectionner son intelligence, il s'appliqua aussi à l'étude des monuments de l'antiquité. Après avoir séjourné quelque temps à Rome, il visita principalement les villes de l'Italie dans lesquelles existait des couvents de Barnabites. Dans toutes ces localités, il s'employa à rendre des services à son ordre et à travailler au salut des populations.

L'époque de son retour en France est inconnue, de même que l'année de sa mort (4).

Ont parlé de lui : *Graziolius*, dans son ouvrage manuscrit de *Clariss scripturibus*, qui le dit à tort né à Paris, et *Pezzius*, dans son catalogue des écrivains de notre ordre. Ces écrivains attestent que l'ouvrage des *Antiquités d'Etampes* reçut, lors de sa publication, l'approbation des hommes savants de l'époque.

P. MICHEL.

Anciennes mesures du marché d'Etampes.

Note pour servir à l'histoire d'Etampes et des environs.

M. Bontarie a publié, en 1860, un extrait des tableaux officiels des mesures de capacité usitées en France en 1330 (Doc. inéd., *Rec. des Soc. sav.*). Nous y trouvons, sous la rubrique assez impropre de *Baillye d'Orléans*, l'indication des mesures en usage à Etampes, La Ferté-Alais et Dourdan. Ce document est curieux à plus d'un titre ; en particulier, il nous fait connaître une mesure propre au pays d'Etampes, dont nous ne croyons pas que le souvenir se soit conservé. Donnons d'abord le texte de ce document :

« Stampes.

« Modius bladi Parisiensis valet XXI sextaria et XVI havechiaus ; de quibus havechiaus XXI have-

(1) Ungarelli écrit *Fleureau*, mais il se trompe. J'ai vu la signature originale de l'auteur des *Antiquités d'Etampes*. (Note du R. P. Barnabite, à l'obligeance duquel nous devons la connaissance de cette notice.)

(2) Cette énonciation ferait naître D. Fleureau en l'année 1612. Nous avons en vain cherché son acte de baptême dans les registres de cette époque.

(3) Lettre de dom Maurice Marin, préfet de la province de France, au chapitre général, 1641.

(4) Nous croyons pouvoir fixer approximativement ces deux dates à l'aide du tableau chronologique des Supérieurs du collège d'Etampes. D. Fleureau a été supérieur du collège d'Etampes de 1662 à 1668. Il est le premier qui ait fait deux triennats. C'est vers 1662, qu'il a dû revenir d'Italie, et il est probable qu'il est mort en 1668.

hont de cinq ans avec le grade de sous-officier et la médaille militaire. Celle-ci lui avait été donnée après un combat contre une tribu insoumise de la grande Kabylie, où il s'était admirablement conduit, ce qui lui avait valu l'honneur d'être cité à l'ordre du jour de l'armée.

Un jour, son capitaine le fit appeler.
— Mon cher Radoux, lui dit-il, les sous-officiers et soldats de votre classe vont être renvoyés dans leurs foyers ; mais comme on tient à conserver dans l'armée les meilleurs sujets, j'ai reçu l'ordre de vous demander si vous voulez rester avec nous.

— Je vous remercie de votre bienveillance, mon capitaine, répondit Étienne ; mais depuis que j'ai quitté mon village je n'ai pas vu mes parents, et j'ai besoin de me retrouver au milieu de ma famille.

— On vous accordera un congé de six mois.
— Mon capitaine, c'est mon congé définitif que je serai heureux d'obtenir.

— Alors, nous vous perdons ; je le regrette vivement.
— Mon capitaine, avant d'apprendre à me servir du fusil et du sabre, je savais tenir la charrue et manier une faux. Ce sont ces outils du travail que je veux reprendre. Si je les ai laissés, c'est la faute du tirage au sort. Oh ! je ne regrette pas d'avoir été soldat ; je porterais toujours avec honneur cette médaille, que je crois avoir méritée ; et si un jour la France avait besoin de moi pour la défendre, je quitterais de nouveau ma famille et la charrue ; je reprendrais un fusil et je dirais à mes camarades de l'armée :

— Je suis soldat, faites-moi une petite place au milieu de vous !

— Nous avons une puissante armée et j'espère bien

cheau res faciunt minum ; II mine faciunt sextarium ; et XII sextaria faciunt modium apud Stampas.

« Modius avene Parisiensis valet XIX sextaria I minam ad modium Stampensem ; et XII sextaria et XII havecheaus combles faciunt modium Stampensem ; et II mine faciunt sextarium ; et II minelli faciunt minam, et X havecheaus combles faciunt minellum avene Stampensis.

« Modius avene, ad mensuram granerii Stampensis, valet XX sextaria, IIII havecheaus combles minus, ad mensuram ville Stampensis, et X havecheaus combles faciunt minotum ville Stampensis ; et XLVIII minoti faciunt modium ad mensuram granerii.

« Modius vini. »

Voici, pour la plus grande commodité du lecteur, la traduction de ce document :

Le muid de blé de Paris vaut 21 setiers et 16 havecheaux ; il faut 24 havecheaux ras (combles) pour une mine ; deux mines font un setier, et 42 setiers font 4 muid d'Etampes.

Le muid d'avoine de Paris vaut 49 setiers et une mine à la mesure d'Etampes ; et 12 setiers et 42 havecheaux combles font un muid d'Etampes ; deux mines font un setier, et deux mineaux font une mine ; et dix havecheaux combles font un mineau d'avoine, mesure d'Etampes.

Le muid d'avoine, à la mesure du grenier d'Etampes, vaut 20 setiers, moins 4 havecheaux combles, à la mesure de la ville d'Etampes, et 40 havecheaux combles font un minot de la ville d'Etampes ; et 48 minots font un muid à la mesure du grenier d'Etampes.

La mesure du vin est le muid.

Nous n'entrerons pas dans tous les calculs qui seraient nécessaires pour établir un tableau comparatif de ces diverses mesures ; le texte en fournit tous les éléments et permet de faire ces calculs sans peine, en cas de besoin ; faisons toutefois remarquer, seulement, qu'il y avait à Etampes deux mesures, celle du grenier et celle de la ville, qui ne concordait pas toujours.

Parmi les mesures que nous voyons figurer dans ce document, il en est plusieurs que nous connaissons. Le setier ou sextier, et non septier comme on l'écrit presque toujours improprement, la mine, le mineau ou minot, *minellus* ou *minotus*, le muid, *modius*, sont encore dans la langue, et quelques personnes en font peut être encore usage dans leurs supputations ; mais il en est une dernière, le *haveceau*, tout à fait oubliée et que l'on ne rencontre même que fort rarement dans les textes.

Qu'était-ce donc que le haveceau, que dans la langue vulgaire on prononce *hatecheau* ou *havechiau*, comme on dit *boicheau* ou *boissieau* pour *boisseau* ? Le texte ci-dessus nous apprend que 24 havecheaux faisaient une mine, mesure de blé, que 42 setiers et 12 havecheaux combles d'avoine faisaient un muid d'Etampes, et 40 havecheaux faisaient un mineau, aussi mesure d'Etampes. Ce n'était qu'une subdivision, une mesure de petite dimension. Quelle peut être l'origine de cette mesure ?

Une première remarque, c'est que ce mot n'est pas ici traduit en latin comme les autres ; le texte lui conserve sa forme et même, comme nous venons de le voir, son orthographe vulgaire, premier indice que c'est une mesure populaire et essentiellement locale. En effet, nous voyons qu'elle n'était en usage qu'à Paris et à Etampes. Nous ne la voyons figurer, sur le tableau dont il s'agit, dans la nomenclature d'aucune de celles dont on se servait à Orléans, à Dourdan et dans les principaux marchés des environs. Elle semble donc avoir été particulière au ressort des bailliages et prévôtés de Paris, dont Etampes avait longtemps dépendu plus ou moins directement.

Si nous consultons le *Dictionnaire de droit et de pratique*, de de Ferrière, nous voyons que le *hatage* signifie le droit qu'on a de prendre sur les grains, dans les marchés, autant qu'on en peut prendre avec la main. Ce droit était surtout attribué au bourreau de Paris. Il était arrivé que les marchands refusaient de lui vendre, ne voulant pas recevoir un argent qui était le prix du sang et qui devait porter malheur. Avec des revenus fort respectables, il serait mort de faim, si on ne lui avait accordé le droit d'*hatage*, c'est-à-dire le droit de

prendre la *havée*, ou poignée de tous les grains et légumes secs exposés au marché. Ce droit n'était, à l'origine, qu'une usurpation. Pévin nous dit, dans sa 40^e consultation : « Les sergents féodaux (justiciers inférieurs), rançonnaient les hommes de leurs établissements, d'abord sous le nom de libéralité qu'on leur faisait de peur de recevoir pis... Ces exactions passèrent en coutume. C'est l'origine des havages, etc. » Bien que Louis VII n'en parle pas spécialement dans la charte qu'il accorda, en 1179, aux marchands et habitants de la ville d'Etampes, et qui est un des principaux titres des franchises communales de nos pères, il est certain que la prohibition de prendre la *havée* se trouvait implicitement contenue dans celle qu'il adresse à ses prévôts et gens de sa châtellenie (v. Fleureau, p. 110). Cette redevance n'était probablement pas encore connue sous ce nom et ne s'était sans doute pas encore spécifiée à côté de toutes les autres exactions des officiers féodaux. Le premier titre où elle soit mentionnée, que cite Du Cange, est de 1283.

Le bourreau ne pouvait percevoir ce droit avec la main ; on ne le lui laissait prendre le grain qu'avec une cuiller de fer blanc. On comprend qu'il n'y perdit rien ; la capacité de la cuiller excéda la poignée, et bientôt la mesure se développa au point que la poignée originelle fut plusieurs fois multipliée par elle-même, qu'il n'en fallait plus que 21, en 1330, pour faire une mine de blé, et 40 seulement pour un mineau d'avoine. Ce qui se comprend, l'avoine ayant moins de valeur que le blé.

Quant à l'étymologie du mot, nous ne la connaissons pas. *Havata* a fait *havée*, et *havée* a formé *haveceau*, mesure de la *havée*, mais d'où vient *havata* et *havée* ? On a proposé *harir*, dont on se serait servi autrefois avec le sens de prendre, de *habere*, avoir. A d'autres il a paru dérivé du bas-breton *havaich*, *hau-tach*, signifiant poignée. Entre les deux nous préférons la première, qui se rapproche de *havata*, forme que l'on trouve dans Du Cange ; elle ne nous semble cependant pas de tout point irréprochable.

E. D.

Faits divers.

Les hivers rigoureux. — Jusqu'à ce jour, les plus grands froids dont les annales météorologiques fassent mention s'étaient produits dans le mois de décembre :

En 1420, au mois de décembre, le froid fut si rigoureux à Paris qu'il occasionna une mortalité extraordinaire : la ville fut presque dépeuplée et les loups venaient y dévorer les cadavres.

Le 31 décembre 1844, le froid était si intense à Paris, que les voitures les plus lourdement chargées traversaient la Seine sur la glace.

En 1607, hiver très-rigoureux, qui commence le 24 décembre et dure deux mois sans interruption. Mortalité très-grande de bestiaux dans les étables et de gibier de toute espèce dans les campagnes et les forêts.

En 1658, froid général en Europe ; la Baltique est si profondément prise par les glaces, que le roi de Suède Charles X traverse à pied, au mois de décembre, le détroit du Petit Belt, à la tête d'une armée de vingt mille hommes, pour attaquer les Danois ; la glace se rompit durant la marche des troupes suédoises ; plusieurs escadrons de cavalerie furent engloutis.

Mais ce fut surtout en 1709 que le froid fut excessif dans toute l'Europe. Le degré n'en a pas été constaté, parce qu'alors le thermomètre n'était pas connu ; ce fut le grand hiver de nos ancêtres. Le froid commença le jour de Noël et dura plusieurs semaines avec une intensité alors sans exemple. L'Adriatique gèle dans toute son étendue, le gibier mourut partout, la couche ligneuse des arbres est complètement gelée et se reconnaît encore aujourd'hui à sa couleur noire sur tous les arbres séculaires. La di-ette fut générale et meurtrière ; les denrées de première nécessité, devenues rares, se vendaient un prix excessif ; on ordonna, à Versailles et à Paris, de fabriquer du pain d'avoine, qui était servi sur la table des princes et des riches ; les pauvres mouraient littéralement de faim.

L'hiver de 1788 à 1789 a été excessivement rigoureux ; le 30 décembre, le thermomètre est descendu, à

— Après les moissons, à moins, cependant, que Céline...

— Céline?... tu n'achèves pas.

— Si elle ne voulait plus se marier ?

— Céline t'aime toujours, dit vivement le fermier, et elle t'attend.

— Tu me dis cela comme si tu étais fâché.

— Contre toi, parce que tu as l'air de douter d'elle.

Les joues du jeune homme s'étaient empourprées, ce que ne vit point Étienne.

— Allons, reprit Jacques, viens jusqu'à la ferme, le père et la mère t'attendent.

— Est-elle toujours jolie ? demanda Étienne.

— De qui veux-tu parler ?

— D'elle, de Céline...

— Tu la verras, répondit Jacques brusquement.

Et il entraîna son ami.

Après la visite à la ferme, où l'accueil le plus amical lui fut fait, Étienne demanda à Jacques de l'accompagner chez madame Cordier, la mère de Céline.

— Non, répondit-il ; pendant cette première entrevue, je vous gênerais.

Étienne voulut insister.

— Ai-je donc besoin d'être témoin de votre bonheur ? répliqua-t-il froidement. D'ailleurs, j'ai un travail urgent à faire.

— Jacques n'est plus le même, se dit Étienne en s'en allant. Pourquoi est-il changé ainsi ? m'aimerait-il moins qu'autrefois ? Non, je ne puis le croire.

Il se sentait tout attristé et ne pouvait se rendre compte des sensations pénibles qu'il éprouvait. Mais le nuage qui avait obscurci son front se dissipa bientôt.

Paris, à 18 degrés au-dessous de zéro, échelle de Réaumur, et la glace mesurée à Versailles, le 22 décembre, était de 31 centimètres d'épaisseur.

En 1794, au mois de décembre, le froid était si grand, que l'armée française, commandée par le général Pichegru, passa le Wahal (l'une des branches du Rhin) sur la glace pour s'emparer de la Hollande.

L'année 1812 a été signalée par un hiver très-rigoureux, et les souffrances de nos armées en Russie.

L'hiver de 1829 à 1830 a été le grand hiver de la génération actuelle. Le froid a été, en effet, très-rigoureux, le thermomètre est descendu, à Paris, le 26 décembre, à 45 degrés centigrades au-dessous de zéro ; dans quelques villes, il marquait 46 degrés. La neige a commencé à tomber le 18 décembre, et elle n'a fondu que le 19 janvier, elle est donc restée 32 jours sur terre.

Mais de tous les hivers que nous avons signalés, c'est celui de 1788 à 1789 qui a offert les plus grands froids, puisque les thermomètres ont descendu à 48 degrés au-dessous de zéro, échelle de Réaumur.

Il y a eu aussi l'hiver de la rentrée des cendres de Napoléon 1^{er} : 1840, 45 degrés au-dessous de zéro.

Cette année, les grands froids ont sévi en février.

— On peut visiter en ce moment à Bruxelles, dans les salons du cercle artistique et littéraire, une exposition d'un singulier intérêt. Il s'agit, dit la *République française*, de l'œuvre d'un peintre de Bruges, Frédéric Van de Kerkhove, né en octobre 1862, mort en août 1873. Cet enfant commença à peindre à huit ans. Il avait dix ans et onze mois lorsqu'il succomba, atteint d'une lésion au cerveau. En l'espace de trois années, il avait couvert de peinture quelque chose comme cinq ou six cents petits panneaux. Les plus grands ont environ 29 centimètres de hauteur, sur 12 de largeur. L'exposition du cercle artistique réunit à peu près deux cents paysages. Quand on entre dans la salle où sont groupés les tableaux de ce paysagiste de dix ans, on reste absolument confondu de l'infinité variée des motifs, du sentiment profond de la nature, de la justesse de ton, de l'entente de la lumière et surtout de l'impression de tristesse et de mélancolie qui domine l'ensemble de l'œuvre. Rien qui sente la main d'un enfant. Au contraire, et surtout à partir de 1872, une étonnante sûreté d'exécution et la plus curieuse habileté de procédé.

A première vue, et n'était la petitesse uniforme des panneaux, on s'imaginerait qu'un amateur s'est attaché à collectionner des études, des ébauches de maîtres. Chose extraordinaire, sur ces morceaux de bois grands comme la main, cet enfant peint large. Il y a des éclaircies de ciel bleu à travers le feuillage épais, on prendrait pour des Diaz ; des bois qui font penser à Théodore Rousseau, des études de rochers blancs et de ruines maçonnées avec la solidité et l'éclat de Decamps. Mais la note dominante, c'est une sorte de poésie mélancolique. Ce pauvre enfant sentait la nature triste. Nous disons sentait, et non voyait, car Frédéric de Kerkhove a très-peu vu. Dans sa courte existence, il est à peine sorti de Bruges, il paraît seulement avoir été fortement impressionné par la mer et les dunes grises de B'ankenbergh.

Il ne procède en aucune façon de son père, qui est un peintre de genre d'un honorable talent. Jamais l'idée ne lui vint de s'essayer à copier ce qui frappait tous les jours ses yeux dans l'atelier où il passait sa vie. Il y avait cependant, dans cet atelier, un Corot, un Ruysdaël et un Van Goyen. On raconte qu'il contemplait longuement le Corot et que souvent, quand il voulait peindre, il transportait son petit chevalet à côté du Ruysdaël ; mais il paraît avoir surtout travaillé d'après des paysages gravés à l'eau-forte. Il est très curieux de comparer son œuvre au modèle. L'eau forte lui a donné le motif, mais la toujours modifiée et transformée, et l'impression lui est devenue personnelle.

Ce serait une puérilité de se demander jusqu'où serait allé cet enfant de génie s'il eût vécu ; mais il n'est pas douteux que son œuvre, belle en elle-même, ne présente un phénomène absolument unique dans l'histoire de l'art.

Avis médical.

Nous engageons nos lecteurs à lire avec attention les lignes qui suivent, relatives à la précieuse découverte

lorsqu'il se trouva en présence de Céline et que la jeune fille, émue et souriante, mit sa main dans la sienne.

Un instant il contempla ce visage charmant, qui rougissait sous son regard, et son silence, mieux que des paroles, exprimait son admiration. Céline n'était plus seulement gracieuse et jolie, elle était belle. Elle avait une de ces beautés rayonnantes que rêve l'imagination du poète et que le peintre fait éclore sous son pinceau. La pureté des lignes, la finesse et la régularité des traits ne le cédaient en rien à la fraîcheur du teint, à l'éclat de la gorge et à la gracieuseté des mouvements. Jamais plus beaux cheveux blonds n'ont couronné un front plus radieux. Son sourire seul suffisait pour la rendre adorable.

— Vous me trouvez donc bien changée ? demanda-t-elle à Étienne.

— Oui, car vous êtes mille fois plus charmante.

— N'est-ce pas qu'elle a embelli ? dit la mère ; elle seule ne veut pas en convenir.

— Oh ! je suis de votre avis, madame Cordier, et Céline a tort. Oui, poursuivait-il en s'adressant à la jeune fille, en vous revoyant si belle, je n'ai pu vous cacher mon étonnement. Il est vrai que dans mon émotion il y a aussi le bonheur de me retrouver près de vous. Je n'ai qu'une chose à vous demander, Céline : m'aimez-vous toujours ?

— Est-ce que je ne vous ai pas attendu ? répondit-elle avec un regard d'une douceur infinie.

— Et en t'attendant, Étienne, elle a économisé cent écus tout rond pour les frais de la noce, car elle a bien pensé que tu ne serais pas fourni d'argent. Elle peut m'appeler bavarde tant qu'elle voudra, mais je te dirai

connue sous le nom de « Spécifique de Cussangy (Aube) » et qui se trouve entre les mains du docteur JOSEPHSON, médecin de la Faculté de Paris, 45, rue de l'Echiquier, Paris.

« Je, soussigné, E. Roblot, curé de Gurgy (Yonne), certifie que Monsieur Jamain m'a traité en 1841 pour une tumeur cancéreuse que j'ai portée à la joue droite plus de 25 ans. D'après son procédé qu'il a employé pour extirper les racines de ce terrible mal, il est parvenu en quelques semaines à détruire cette tumeur qui a disparu complètement, puisque depuis 33 ans passés je n'ai plus ressenti les élancements intolérables et les douleurs aiguës que j'éprouvais auparavant, c'est ce qui me donne la conviction que le cancer ne reviendra plus. C'est en vertu de cette guérison parfaite que j'ai signé le présent certificat pour servir au besoin.

« E. ROBLLOT, curé de Gurgy (Yonne). »

FEU ROUSSELOT *

NOUVELLE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite.)

IX

Dès le premier rayon de l'aube matinal, on frappa bruyamment à la porte de Prosper.

— Qui vive ! cria du fond des couvertures une voix encore endormie.

— C'est moi, Bastien... qui viens vous réveiller comme vous me l'avez fait dire hier au soir par M. Jean. Voilà le soleil qui se lève.

— J'en fais autant... Merci Bastien.

Dix minutes plus tard, Prosper était installé devant la ferme, dont il commençait l'esquisse sur une toile de moyenne dimension.

A côté du chevalet, sur un escabeau, la boîte à couleurs et la palette étaient déjà préparées.

Quelques minutes encore... et l'artiste prenant l'appui main, s'assit sur son pliant et commença la *pourtraicture des Ormettes*.

C'était une délicieuse matinée de printemps. Tout semblait réveil dans la nature, tout était goutte de rosée, gazouillement joyeux, premier sourire.

— Au milieu de cette verdure parfumée, se dit l'artiste avec un verveux épanouissement; au milieu de ce paradis retrouvé, qui ne ferait pas un chef-d'œuvre?... Et déjà le travail avançait.

Le vieux César, en ce moment déchainé, était venu gravement s'asseoir à côté du peintre.

La grosse vache rousse s'approchait de plus en plus pour regarder ce qu'il faisait là. L'âne, plus familier, avançait déjà sa tête presque par-dessus l'épaule du travailleur; les poules, les oies, les dindons passaient et repassaient tout à l'entour d'un air étrangement curieux.

Il n'y avait pas jusqu'aux petits oiseaux du ciel qui ne se penchassent, en habillant, à l'extrémité de toutes les branches voisines. Bientôt, le soleil lui-même sauta par-dessus la haie comme pour mieux voir, et tous ces rayons, tous ces parfums, toutes ces voix semblaient dire vaguement à l'artiste : C'est bien ça... courage, ami, nous sommes contents de toi !

Au bout d'une heure environ, Bastien passa dans la perspective, et parut également très-étonné.

— Quest-ce que c'est que ça ? dirent ses gros yeux bêtes.

Et, la tête toujours tournée vers le chevalet, comme vers un animal inconnu, il s'en était allé jusqu'à la barre. Puis il retourna sur ses pas, s'éloigna de nouveau, redoubla de rechef, et ainsi de suite, jusqu'à ce que finalement il se fût tout à fait rapproché du travailleur aux oreilles duquel il s'écria tout à coup :

— Jarniquoi !... c'est-il Dieu possible... les Ormettes !

— Ah ! c'est toi, Bastien... se prit à dire Prosper.

— Faites pas attention, Monsieur... je regardais.

— Eh bien !... es-tu satisfait ?

— Satisfait... de quoi ?

* Voir les numéros des 7 et 21 novembre, 12 décembre 1874, 9, 16, 23 et 30 janvier, 13 février 1875.

encore qu'elle a acheté un bandeau de belle toile de fil avec lequel elle t'a confectionné une douzaine de chemises.

— Ah ! Céline, chère Céline ! s'écria le jeune homme ému jusqu'aux larmes.

— C'est mal, ma mère, c'est mal de me trahir ainsi, dit la jeune fille.

Étienne l'entoura de ses bras, et, pour dissimuler son trouble, elle cacha sa figure contre la poitrine de son fiancé. Madame Cordier le regardait en souriant.

— C'est le commencement du bonheur, pensait-elle.

Le 20 septembre, Céline devint la femme d'Étienne. Jacques Pérard n'assista point à la cérémonie du mariage : il était parti la veille pour Paris. Ce fut un chagrin pour Étienne; il ne pouvait s'expliquer l'étrange fantaisie de son ami, qui aurait dû choisir un autre moment pour aller visiter la capitale.

V

L'année suivante, au commencement de juillet, Céline donna le jour à deux jumeaux, un garçon et une fille jolis comme leur mère.

Après avoir fait quelques difficultés, Jacques consentit à être le parrain du petit garçon.

— Il va falloir travailler pour cinq, dit joyeusement Étienne; mais j'ai du courage et mes bras sont forts.

Quelques jours après, on apprit avec stupeur que la guerre venait d'être déclarée à la Prusse. Mais on se rassura bientôt, lorsqu'on vit passer sur les routes, marchant vers Metz et les bords du Rhin, notre artillerie et nos magnifiques régiments de cavalerie.

— De ce que je fais là ?

— Je ne sais point, Monsieur... je ne connais rien à ces machines-là.

— Tu as cependant reconnu le manoir !

— Si je l'ai reconnu !... c'est-à-dire que le voilà là-dessus ni plus ni moins que dans un miroir !

— Merci ! Bastien.

— Merci... de quoi, Monsieur ?

— Du compliment que tu viens de me faire. — J'ai fait un compliment à Monsieur ?... Ah ben, par exemple, c'est bien sans y mettre de la malice !

— J'en suis persuadé, mon garçon. Mais, dis-moi ? — Plait-il, Monsieur ?

— Tu n'es donc pas muet, ce matin ?

A cette question inattendue, Bastien se métamorphosa subitement en pivoine.

— J'en suis content, du reste ; car, à mon tour, je veux t'interroger.

Bastien eut un soubresaut d'effroi.

— Tu vas me répondre, à moi... je l'espère.

Ce fut par un geste énergiquement négatif que répondit Bastien.

— Voyons donc... n'aie pas peur, mon ami !

Ici, grimaces hiéroglyphiques du susdit Bastien. Il ouvrait et refermait la bouche à se démancher les mâchoires, mais aucun son n'en sortait.

— Es-tu donc redevenu muet ! Un petit écu ne pourrait-il pas te délier la langue ?

Après une dernière gesticulation désespérée, Bastien s'enfuit à toutes jambes.

— En voilà un animal, pensa tout haut Prosper... le plus animal de tous les animaux de la ferme ! Ceux-ci, du moins, s'ils sont muets, ne demandent qu'à s'instruire.

L'artiste en même temps solvait avec une bouffonne gravité les ruminants et les volatiles qui, s'appropriant de plus en plus, formaient littéralement un cercle autour de lui. Par intervalles, l'âne se permettait même de braire d'un air doctoralement appréciateur; le chat, advenant à son tour, se frottait contre les jambes du peintre, et le coq, effrontément perché sur le dossier de l'escabeau, chantait une victorieuse fanfare.

— J'ai l'air de Paul Potter, ma parole d'honneur ! se disait allègrement Prosper qui, durant une heure encore, continua de travailler avec une incroyable ardeur.

Un second cri d'étonnement l'arrêta tout à coup... non plus un cri stupide comme celui de Bastien, mais bien une exclamation intelligente, qui semblait toute pleine de gratitude et de joie.

Le jeune homme n'eut pas besoin de se retourner : il avait reconnu M. Jean.

Montrant le tableau qui déjà commençait à prendre tournure :

— C'est là la surprise que vous m'annonciez hier au soir ? s'écria le vieillard d'une voix que faisait balbutier l'émotion; merci, Monsieur Prosper... oh ! merci !

— Je suis content que ce petit tableau vous fasse plaisir, répartit franchement le jeune homme, et pour qu'il soit tout à fait à votre goût, donnez-moi vos conseils, monsieur Jean... dites-moi bien tout ce que vous pourriez y désirer encore... Quelques pigeons sur le toit ? Sur le seuil, César ou Bastien ? Ne vous gênez pas... Asseyez-vous là franchement, et causons !...

M. Jean ne se fit pas prier, bien loin de là; l'entretien prit une allure des plus intimes et des plus gaies. Et, pendant ce temps-là, le paysage avançait, s'animent de minute en minute avec plus encore de vérité, de coloris et de charme.

— Savez-vous qu'il y a en vous le talent d'un grand artiste ? s'écria enfin le vieillard.

— On fait ce qu'on peut, dit modestement le peintre; mais quand on est obligé de travailler pour vivre, allez, mon ami...

— Je comprends, fit le vieillard, il vous faudrait l'indépendance.

— Autrement dire trois mille livres de rente... Ça se gagne en élevant des lapins, dit-on, mais non point en faisant des tableaux !

Personne ne doutait du succès. Mais bientôt, après Wissembourg et Reichshoffen, les Allemands se jetèrent sur la France comme un troupeau de loups affamés.

Un immense cri de douleur s'échappa alors de toutes les poitrines, et un frémissement de haine et de colère se répandit, comme une trainée de poudre qui brûle, de l'Est à l'Ouest et du Nord au Midi.

On s'empressa de rentrer les dernières récoltes, et les paysans de l'Alsace et de la Lorraine prirent leur fusil en criant : « Mort aux Prussiens ! Vive la France ! »

Puis vint le désastre de Sedan !

L'ennemi marchait sur Paris, et la France n'avait plus de soldats pour s'opposer à l'invasion. Le péril était grand. Afin de continuer la lutte, on fabriqua, on acheta de nouveaux fusils. On fonda d'autres canons, on appela les mobiles, les anciens militaires, enfin tous les hommes non mariés de vingt à trente-cinq ans, à la défense de la patrie.

Jacques Pérard reçut l'ordre de partir. Alors Étienne dit à sa femme :

— Demain, Jacques et les jeunes gens du canton se rendent au chef-lieu, où ils doivent être armés. Je ne sais ce qui se passe en moi, Céline, mais il me semble que j'aurais honte si je restais à Essex les bras croisés, quand la patrie est en danger.

— Ah ! tu veux me quitter ! s'écria la jeune femme en pleurant.

— C'est vrai, je veux suivre Jacques et me battre à côté de lui contre les ennemis de mon pays. C'est le devoir de tous les Français.

— Mais on n'appelle pas les hommes mariés, répliqua-t-elle; que parles-tu de devoir !

— Vous devez être payé cher, cependant, et avec de l'économie...

— De l'économie... à Paris... quand on n'a rien de fixe et qu'on est emporté chaque matin par le tourbillon... pas possible ! Si j'avais le pot-au-feu toujours mis d'avance, à la bonne heure. Si je pouvais vivre suivant mes goûts à la campagne...

— Si vous achetez les Ormettes ?

— Oui... mais il faut pour cela cent mille francs... et je ne les ai pas... et, selon toute probabilité, je ne les aurai pas.

— Qui peut prévoir l'avenir, l'avenir surtout d'un artiste ! répliqua M. Jean.

CH. DESLYS.

(La suite prochainement.)

Théâtre d'Étampes.

Dimanche 28 Février 1875.

Les *vivacités du capitaine Tie*, comédie en trois actes, de MM. E. LADICHE et Ed. MARTIN (Vaudeville).

Triplet ou une paire de Pères, vaudeville en un acte, de MM. CLAIRVILLE et POL MERCIER (Vaudeville).

En *manche de chemise*, comédie en un acte, de MM. LADICHE et LEFRANC (Palais-Royal).

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 20 Février. — CAUCHOIS Désirée-Victorine, faubourg Evezard, 23. — 20. FAYRE Georges Louis, rue Saint-Jean, 4^{er}. — 22. HURT Marguerite Céline-Marthe, faubourg St-Jacques, 4^{er}. — 22. TRIFFAULT Jules-Albert, rue St-Jean, 4^{er}. — 24. POISSIN Paul-Georges, faubourg Evezard, 23.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o VILLETTE Joseph-Ambroise, employé de commerce, rue de Rivoli, 40, à Paris, et de droit rue Saint-Jacques, 30; et D^{lle} LEDOYEN Caroline-Sophie, sans profession, rue Puteau, 41, à Paris.

2^o JEAUTET Fortuné, 35 ans, manoeuvrier à Auxonne (Côte-d'Or); et D^{lle} GIBIER Louise, 40 ans, manoeuvrière à Auxonne, et de droit à Étampes.

DÈCÈS.

Du 20 Février. — MOREAU Alice-Eugénie, 40 mois, rue Basse-de-la-Foulerie, 25. — 22. BORDIER Désiré-Stanislas, 78 ans, rentier, rue Saint-Jacques, 20. — 22. POULAIN Florence-Célestine, 86 ans, veuve Marin, rue du Moulin-à-Peau. — 23. BIDAULT Louis, 49 ans, charpentier, rue Saint-Martin, 33.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

COTE de BOURSE et BANQUE

de L. LEVADE (quotidienne), la plus exacte, la plus complète et la moins chère qui ait paru jusqu'à ce jour.

ABONNEMENT : 6 fr. 50 par trimestre.

Adresser le montant en mandat ou timbres-poste, 38, rue Notre-Dame-des Victoires, Paris.

L'Administration reçoit tous ordres de Bourse.

Pour les abonnés de l'Opinion Nationale

Le prix est réduit à 3 fr. par trimestre.

Adresser mandat ou timbres-poste, 5, rue Coq-Héron. — PARIS.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-42

— Je ne puis oublier que j'ai été soldat, Céline; aujourd'hui la France est malheureuse et ce serait une lâcheté de ne pas mettre à son service mes bras, qui ont appris à se servir de armes. Je ne te quitterai pas sans éprouver une vive douleur, mais le mérite d'une action est tout dans le sacrifice.

— Mais tu peux être tué ! reprit-elle en sanglotant.

— Je n'ai pas cette crainte, fit-il en souriant. D'ailleurs, si cela arrivait, la France, pour laquelle je serais mort, veillerait sur le sort de la veuve et des orphelins.

Il la prit dans ses bras et la serra contre son cœur.

— Pardonne-moi, Céline, reprit-il, pardonne-moi !...

Je comprends et je sens la peine que je te fais; mais je suis entraîné par quelque chose de plus puissant que ma volonté. Vois-tu, depuis quelques jours, c'est comme du feu qui coule dans mes veines ! Je t'aime plus que jamais, Céline; j'adore et je vénère en toi la mère de nos enfants, et pourtant, je m'éloignerai sans faiblesse, parce que je suis plein de confiance dans l'avenir.

La jeune femme essuya ses larmes.

— Je n'ai pas ta force et ton courage, Étienne, mais mon affection n'est pas plus égoïste que la tienne.

« Il ne faut pas que tu puisses me reprocher un jour de t'avoir empêché de remplir ce que tu appelles ton devoir. Pars donc, puisque tu le veux, et que notre destinée s'accomplisse ! »

Du chef-lieu, les mobilisés furent dirigés sur Nevers où le gouvernement de la Défense nationale avait établi un camp pour l'instruction des jeunes soldats.

Étienne rendit immédiatement de sérieux services comme instructeur. Au bout de quinze jours, on donna à Jacques le grade de sergent. Étienne pouvait faire un

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Étampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chausures. 52-12

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(4) Etude de M^e CHENU, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n^o 100.

VENTE

SUR LICITATION

En l'étude et par le ministère de M^e MILLIARD, Notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet,

D'UNE

MAISON

Située à La Ferté-Alais, rue Saint-Firmin,

Avec

GRANGE, COUR, JARDIN, AISANCES

ET DÉPENDANCES,

ET DE SEPT PIÈCES DE

TERRE ET VIGNE

Sises aux terroirs de Guigneville et La Ferté-Alais,

EN 8 LOTS.

Le tout dépendant des communautés et succession BAULT-CRUBLIER.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 21 Mars* mil huit cent soixante-quinze, *Heure de midi*.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Étampes, le douze janvier mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Julienne-Louise PAYS, marchande de finance, demeurant à La Ferté-Alais, veuve de M. Pierre-Gabriel DENEUVILLE;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Étampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;

excellent officier : on lui offrit l'épaulette de sous-lieutenant; il la refusa pour conserver ses galons de sergent qui lui avaient été rendus dès son arrivée à Nevers.

— Je ne reprends pas du service par ambition, répondit-il, mais seulement pour me battre contre les ennemis de la patrie.

« Et puis on pourrait me séparer de Jacques Pérard, et je ne veux pas le quitter. »

Quand ce dernier apprit le refus d'Étienne il le blâma.

— C'était peut-être ta fortune, lui dit-il.

— Bah ! ma fortune est dans le travail et la force de mes bras, répondit Étienne. Nous sommes amis, nous resterons égaux dans les rangs de l'armée; je ne veux pas être ton supérieur.

Le 9 novembre, les deux sergents firent des prodiges de valeur à la bataille de Coulmiers.

Ce jour-là, l'armée de la Loire, à peine formée et composée de soldats improvisés en deux mois, montra par son courage et son intrépidité qu'on pouvait encore compter sur les immenses ressources de la France. L'armée bavaroise fut défaite et abandonna aux Français la ville d'Orléans. Alors une marche hardie sur Paris pouvait amener la délivrance de la grande ville assiégée. Tout le monde attendait et espérait ce mouvement. On se souvenait que dans maintes circonstances l'audace avait changé la fortune de la France.

ÉMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o Madame Marie-Françoise Crubier, matelassière, veuve en premières noces de M. Jacques-Élie Aufresne, et en secondes de Charles-Dominique Bault, demeurant la dite dame à La Ferté-Alais;

2^o Madame Louise Amélie Bault, épouse de M. Hippolyte-Désiré Fessou, charbonnier, avec qui elle demeure à Paris, rue du Moulin-des-Prés, numéro 16;

3^o Ledit sieur Fessou comme assistant et autorisant la dame son épouse;

4^o Mademoiselle Louise Catherine Eléonore Bault, sans profession, demeurant à Vitry-sur-Seine, rue de la Petite Fontaine, numéro 14;

5^o M. Jean-Louis Dominique Bault, charcutier, demeurant à Paris, rue Neuve des Paris-Champs, numéro 80, ci devant, et actuellement chez M. Dornois, charcutier, demeurant à Paris, avenue des Terres, numéro 91;

6^o Madame Marie Lefort, propriétaire, demeurant à Paris, rue Jacob, numéro 42, veuve de M. Baptiste Germain Bault, au nom et comme tutrice légale de Marie Bault, sa fille mineure, issue de son mariage;

Ayant pour avoué M^e Michel-Amable Bouvard, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Eugène Bault, charcutier, demeurant à Paris, avenue de Choisy, numéro 192, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Marie Bault, sus-nommée;

Procédé, le *Dimanche vingt-un Mars* mil huit cent soixante quinze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à la vente par adjudication, sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON située à La Ferté-Alais, rue Saint-Firmin, consistant en deux pièces, dont une à feu, grenier au-dessus couvert en tuiles; — couloir donnant accès à ces deux pièces et communiquant de la cour au jardin, — à la suite desdites deux pièces et donnant sur le jardin, un petit bâtiment couvert en tuiles et servant de chambre;

Une petite grange couverte en tuiles, donnant sur la rue;

Petite cour prenant son issue sur la rue, au couchant de la grange;

Un petit jardin au nord des bâtiments; le tout formant un seul ensemble, qui tient d'un bout à la rue Saint Firmin, d'autre bout, par le jardin, au boulevard, d'un côté à Hugonot, d'autre côté Charles Breton et Joseph Coquerelle.

Sur la mise à prix de 2,000 fr.

Deuxième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, au terroir de Guigneville, au Chemin-de-Milly; tenant d'un côté à M. Lefebvre, de Vierville, d'autre côté à Coquard, d'un bout le chemin de Milly, d'autre bout le chemin de Boutigny.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante cinq centiares de terre, au même lieu; tenant d'un côté aux héritiers Perrin, d'autre côté la veuve Grenier, d'un bout le chemin de Milly, d'autre bout le chemin de La Ferté à Boutigny.

Sur la mise à prix de 700 fr.

Quatrième lot.

Six ares trente huit centiares de terre, au même terroir, au Cul-de-Boisseaux; tenant d'un côté à madame Daugis, d'autre côté la veuve Perrin, d'un bout sur le cul de Boisseaux, d'autre bout M. de Guittaut.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Cinquième lot.

Six ares trente huit centiares de vigne, au même terroir, à la Justice; tenant d'un côté aux héritiers Perrin, d'autre côté Bault, d'un bout Charpentier, d'autre bout Jules Perrin.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de friche, à la Robil-

larde, même terroir; tenant d'un côté aux héritiers Perrin, d'autre côté M. de Guittaut, et d'un bout M. Bault.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Septième lot.

Six ares trente huit centiares de sable, situés terroir de La Ferté-Alais, à La Croix-de-l'Hêtre; tenant d'un côté à Suédois, d'autre côté Lefort, d'un bout Delafolie, d'autre bout Tous-saint Chevallier.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Huitième et dernier lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, au terroir de Guigneville, au Cul de-Boisseau; tenant d'un côté à la veuve Perrin, d'autre côté aux héritiers Pautrat, d'un bout au cul de Boisseau, d'autre bout M. de Guittaut.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le vingt cinq février mil huit cent soixante-quinze.

Pour original,

Signé : **CHENU.**

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St-Jacques, numéro 100;

A M^e BOUVARD, avoué co-licitant, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A La Ferté-Alais,

A M^e MILLIARD, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriétés;

Et sur les lieux.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-six février mil huit cent soixante-quinze, folio 427 verso, case 8. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : **DELZANGLES.**

Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 100.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

En l'audience des Criés du Tribunal civil de première instance, Séant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville,

D'UNE

MAISON

Servant d'Auberge,

Ayant pour enseigne

AU DUC D'ORLÉANS

Sise à Etampes, place du Petit-Marché-Notre-Dame, et carrefour de l'Impasse-aux-Chats,

Avec

COUR ET DEUX ÉCURIES,

ET DE TROIS

PIÈCES DE TERRE

Sises au terroir d'Etampes,

EN QUATRE LOTS.

Le tout appartenant à la dame MATHIEU-LIMET, aubergiste à La Ferté-Alais.

L'adjudication aura lieu le *Mardi 9 Mars*

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

Mise à prix de la Maison... 3,500 fr.

Mises à prix des Terres... 250 fr.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

A M^e BOUVARD, avoué présent, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Au Greffe du Tribunal, où est déposé le cahier des charges.

3-2

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

BON MOBILIER

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A ETAMPES, RUE DES TROIS-FAUCHETS, N^o 5,

Le Mercredi 3 Mars 1875, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Couchettes, Armoire, Commode, Secrétaire, Tables à allonges, Bureau et Chaises, le tout en noyer et en très-bon état; Fauteuil-Voltaire percé, Lit de fer, bonne Literie, Linge, Argenterie, Bijoux, Cheminée prussienne, Vaisselle, Batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des enchères.

A LOUER

UN BON ÉTABLISSEMENT

DE

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Situé à Saclas.

S'adresser à M. GUERRY, maçon à Saclas.

L'HYDROCÉRASINE MAUREL

Brevetée s. g. d. g., modère la transpiration, sans danger pour la santé, en détruit la mauvaise odeur. Appréciée surtout pour la toilette des dames comme tonique et rafraîchissante, elle ramène les organes, les rejoint et empêche les fluxus blanches.

LA VULNÉRINE MAUREL

Honorée d'un rapport spécial à l'Académie de Médecine, appuyée de nombreux certificats de médecins distingués pour ces heureuses guérisons, est le meilleur antiputride. Elle purifie l'air

et en détruit les miasmes morbifiques. Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, brûlures, morsures, contusions, ulcères variqueux, piqûres d'insectes venimeux, arrête les hémorragies, empêche la gangrène, fait disparaître toute odeur, soulage l'obésité, etc.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rueil; — PICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — BROUËLLE, id., à Mantes; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet.

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^o

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN.

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS

du PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAS.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ & C^o.
Cherbourg, chez M. Eugène LAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^o.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, MM. D'ORIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ & C^o.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSSKRON-DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90	Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4 ^o . 100
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25	Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par MICHELLET (J.), Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8 ^o . 135
MICHELLET (J.), Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8 ^o . 135	— D'Origny, nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 200 pl. color. en 2 vol. 400
DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8 ^o . 72	— Arts complémentaires, par Haugard-Maugé, 4 vol. in-4 ^o , chromo. 400
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60	— Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8 ^o . 40	— Décoration et ornementation, par Liénard, 125 planches. 125
Histoire des Français, par Lantier. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8 ^o . 48	— Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8 ^o . 50
Géographie. Dernière édition, par Malle-Brun fils, 8 volumes in-8 ^o , gravures sur acier et colorées, broché. 80	— PELOUZE et FREMY, Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8 ^o . 120
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90	— BALZAC, Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8 ^o . 180
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-folio. 200	— Pantheon des Illustrations françaises au XIX ^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100
LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 volumes. 600	— Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies.
(20 francs par mois.)	— Des Quinzenes. Grandes illustrations de G. Doré, 302 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160
Dictionnaire de la conversation, 10 volumes grand in-8 ^o . 200	— DANTE, Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100 planches.
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Vorepierre, 4 vol. in-4 ^o , avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100	— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 100 planches.
	— Les Jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100
	— Les grandes noces, par Turgan, 10 vol. in-4 ^o , avec gravures. 120

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
20 Février 1875.	fr. c.	26 Février 1875.	fr. c.	26 Février 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	48 74	Blé-froment.....	47 34	Blé élite.....	18 00
Froment, 2 ^e q.....	47 58	Blé-boulangier.....	45 00	Blé marchand.....	17 25
Méteil, 1 ^{re} q.....	44 70	Méteil.....	43 34	Blé champart.....	16 25
Méteil, 2 ^e q.....	43 45	Seigle nouv.....	41 34	Méteil mitoyen.....	45 25
Seigle.....	41 52	Orges.....	42 00	Méteil.....	43 75
Escourgeon.....	41 76	Escourgeon.....	41 34	Seigle.....	42 50
Orge.....	41 86	Avoine.....	44 00	Orge.....	42 50
Avoine.....	9 63			Avoine.....	41 60

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 20 au 26 Février 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 20	Lundi 22	Mardi 23	Mercredi 24	Jeudi 25	Vendredi 26
Rente 5 0/0.....	102 45	102 45	101 75	102 10	102 30	102 40
— 4 1/2 0/0.....	94 50	94 75	93 75	94 25	94 10	94 50
— 3 0/0.....	64 50	65 05	64 65	64 70	64 65	64 75

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION: 56, rue Jacob, à Paris, chez **FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS** et C^o.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION.

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.

PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés *simultanément* et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour *trois mois*, seulement à dater du 1^{er} de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, rue Jacob, 56, à Paris, désirent soumettre son journal à l'examen du public, envoie un *numéro gratis et franco* à quiconque en fait la demande par *lettre affranchie*.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 27 Février 1875.

Fait pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposee ci-coutre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 27 Février 1875.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.